

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76105
Objet

C.A.R.E.L. Matériel
d'équipement
Marché CINECONFORT

DATE DE CONVOCATION

20 août 1976

DATE D'AFFICHAGE

20 août 1976

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize

le vingt août à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL,
BUCHET, DUFOUR, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHMI,
BARRIERE, BOUTET, DOMEQ, DOIREAU, FAVIERE, DELAIR.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. BUJARD, BROTRÉAU, NAULIN, PAPEAU, RIVIERE, TAP,
Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Pour compléter l'équipement des classes du C.A.R.E.L. il
importe d'envisager la fourniture de 198 chauffeuses recouvertes
de Boeing Feu coloris orange, dont 180 pour droitiers et 18 pour
gauchers.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pro-
noncer favorablement sur la nécessité d'engager l'opération
précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les dispositions
des articles 308 et 312 bis (1er et 4^{me})

Considérant la nécessité de traiter avec la Sté CINECONFORT,
P. KLOECKNER & Cie, qui a déjà équipé une partie des nouveaux
locaux mis en service,

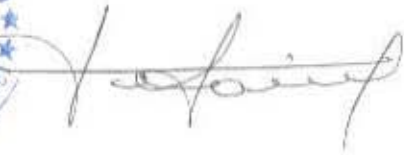
./.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer un marché négocié avec la Société CINECONFORT, P. KLOECKNER & Cie, 39007, LONS-le-SAUNIER, pour la fourniture de 198 chauffeuses destinées à l'équipement des classes, le montant du marché étant estimé à la somme de QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENTS FRANCS hors taxes (49.500 F.) soit CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT VINGT TROIS Francs SOIXANTE QUINZE Centimes (59.523,75 F.) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget du C.A.R.E.L. sous la rubrique "Acquisition de matériel et mobilier" article 2142.0.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 6 OCT. 1976

Le Sous-Préfet,



J. BURNOT